

L'ESPACE PUBLIC , UN BIEN COMMUN

Contribution 2014 09 15

Des missions étendues

Lorsqu' ils interviennent sur les questions de restructuration urbaine, de logement, de rénovation, d'urbanisme à grande ou petite échelle, d'aménagement, d'équipements neufs ou à rénover, les Architectes Conseils de l'état croisent en permanence les questions liées à l'espace public, à leur rôle dans la transformation des situations et aux usages qu'il permet de développer. La mission des ACE a donc fortement évolué par rapport au moment où ils intervenaient principalement sur le logement, qui reste cependant une de leur priorité. Cette évolution répond à la forte demande de conseil et de positionnement, relative à l'intérêt général et concernant toutes les questions urbaines.

Transversalité

Que l'espace public soit au croisement de ces champs, qu'il soit déterminé par eux ou inversement qu'il les structure, on remarque que chaque secteur tend à s'atomiser - disciplines, services, règlementations et financements différents ont chacun leur logique - prenant ainsi le risque de s'éloigner de la réalité spatiale.

Les architectes conseils de l'Etat, forts de la diversité de leurs expériences et de leur capacité de synthèse proposent souvent de prendre du recul pour mieux faire apparaître les liens entre lieux et sujets, pour fortifier ou construire une vision/des visions sur le devenir des territoires en question et inciter à travailler de façon plus transversale.

Par cette approche, initiée dans chaque lieu en le considérant comme unique, on retisse les liens d'un processus qui résiste à cette atomisation et réunit enjeux et acteurs. Pour produire de l'espace public, tous les rouages de l'aménagement sont mobilisés, dans la multiplicité de ses aspects. Il faut garder et assumer cette richesse et cette complexité qui donne à l'espace public son sens et se garder d'en faire une nouvelle catégorie.

L'espace public : un bien commun

L'espace public joue aujourd'hui un rôle particulier dans la mesure où il n'est plus évident qu'il constitue le prolongement de l'espace privé. Le développement de la sphère privée défendu par tous les moyens pour assurer sa protection et sa sécurité conduit à une rupture forte avec l'espace public. Celui-ci tend, par défaut, à s'opposer à l'espace privé et à s'en détacher. C'est ainsi que l'on voit des aménagements réalisés sans liens d'usage avec leur environnement.

Dans ce contexte, ce sont tous les dispositifs d'interface qui favorisent la porosité, les connections, les liens proches et lointains, les usages communs, les appropriations constantes ou temporaires qui feront de cet espace un espace public, considéré non pas comme une catégorie mais comme un vecteur d'aménités pour tous.

De la même façon, on ne peut séparer la conception de l'espace public des formes urbaines, l'un étant conditionnée par l'autre et vice et versa ; cela vaut quel que soit le contexte, qu'il soit urbain ou rural. Cette complémentarité est fructueuse pour chercher les formes de la densification, pour créer des aménagements sans surenchère qui répondent bien aux usages identifiés

Qu'il s'agisse donc d'espaces à statut public ou privé, il s'agit de favoriser l'idée d'un bien commun, c'est-à-dire d'une valeur dont je ne suis pas nécessairement propriétaire mais que je peux m'approprier, comme tout un chacun.

Faire société

En effet, l'espace public -si l'on parle de son incarnation physique- est donc avant tout un lieu qui réunit, qui met en relation les personnes qui s'y trouvent comme les édifices qui l'entourent. Cet espace n'est pas statique, il évolue en fonction des usages qu'il permet, des rythmes et des temporalités de son occupation, c'est cela qui lui donne son sens. C'est aussi et de façon peut-être encore plus fondamentale, le lieu où l'on se déplace librement, pour se voir, pour être ensemble dans nos similitudes et nos différences. Ce rôle important des déplacements collectifs n'est pas sans rappeler les traditions anciennes des processions païennes ou religieuses qui fondaient la collectivité. André Corboz*, dans son très beau texte sur les églises transpercées évoque ce rôle prépondérant de l'espace du déplacement par rapport à celui des lieux édifiés.

Les espaces correspondant à cette définition s'élargissent aujourd'hui à d'autres espaces : les réseaux de transports, les centres commerciaux, les gares, les aéroports, les musées ...

Dans tous ces lieux, on fait « société », on ritualise ce qui nous est commun par le biais de ces espaces partagés.

Par contre, dans l'environnement du logement, des bureaux et de la proximité, les ACE incitent à la réflexion, sur les réflexes de protection et les réglementations urbaines qui ne tendent pas à favoriser l'ouverture sur l'espace public (hautes clôtures, règles de vue et d'espacement, prospects...) et qui entérinent la dissociation du continuum spatial et social.

Les ACE qui interviennent de façon privilégiée dans les zones urbaines et rurales moins pourvues en conseil que les métropoles ou les grandes agglomérations, rappellent de façon récurrente le rôle de l'ouverture sur l'espace public et de la qualité de l'aménagement face à la dispersion et à l'étalement urbain.

Conclusion

Comment réduire cette situation paradoxale qui consiste à offrir tous les usages possibles sur l'espace public, au risque de les saturer d'usages juxtaposés, et à construire en regard des isolats étanches que sont nos espaces quotidiens et domestiques ?

Il faut accepter la complexité et la mixité des usages, multiplier les hiérarchies, enrichir les coutures et les prolongements divers, tout ce qu'aucune règle ne permet d'instituer a priori.

Habiter un lieu, échappe heureusement aux limites de la propriété.

Eva Samuel Architecte et urbaniste Présidente des architectes-conseils de l'état

*André Corboz, le territoire comme palimpseste et autres essais 2001 les éditions de l'imprimeur

